

Projet Éducatif



Association d'éducation populaire à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

L'association Colocrew a été créée par le regroupement de différent·e·s acteurs·ices de l'éducation populaire (animateur·rice·s, directeur·rice·s, formateur·rice·s et éducateur·rice·s spécialisé·e·s). L'association vise l'épanouissement des jeunes à travers des séjours de vacances axés sur le sport, une pratique artistique et l'émancipation. L'association a également d'autres missions notamment l'organisation de formation, la création de contenu et supports pédagogiques sous différentes formes. A plus long terme, l'association a pour objectif de devenir un acteur de l'éducation population populaire prenant en compte toutes les problématiques sociétales actuelles et luttant contre toutes formes de discrimination.

Siège social situé au 1 rue Magenta, Pantin (93500). RNA: W931028397 SIRET: 93217143200010

Rédigé en collaboration en décembre 2024 pour une durée d'1 ans reconductible lors de l'assemblée générale de clôture 2025.

Diagnostic :

Général :

Public :

Valeurs et Principes Éducatifs :

Moyens Mobilisés :

Moyens humains :

Moyens matériels :

Partenariats :

Modalités d'Accueil

Hébergement :

Durée et lieux :

Activités Proposées :

Communication :

Au sein de l'association :

Avec les Familles :

Avec les jeunes :

Évaluation et Suivi :

Au sein de l'association :

Avec nos partenaires :

Durant les séjours :

Annexes :

Budget de fonctionnement d'un séjour :

Règlement intérieur de l'association Colocrew

Diagnostic :

Général :

Colocrew a été créée partant d'un constat partagé : les séjours de vacances sont de plus en plus courts avec de plus en plus de jeunes. Or il nous paraît impossible de créer un groupe, de transmettre des valeurs et prendre en compte les besoins et envies de chacun et chacune dans un laps de temps. Nous avons également constaté une polarisation en terme de dynamique socio-économique entre, d'un côté, les séjours de vacances de "consommation", à l'étranger notamment, avec énormément d'activités "catalogue" destinés à une population favorisée, et de l'autre des séjours destinés aux plus précaires dans lesquels, bien souvent, les conditions d'accueil sont négligées (hébergements, activités, etc).

Public :

L'objectif est d'accueillir un public de 11 à 17 ans (divisé en 11-13 et 14-17), avec un potentiel d'expansion au public ACM au global (3-17 ans). Notre vocation est d'attirer un public porteur d'une réelle mixité socio-économique, pour cela tous les publics seront sollicités : mairies, CE, ASE, individuels, etc.

En plus des besoins caractérisant cette tranche d'âge :

- Recherche d'autonomie
- Besoin de socialisation
- Exploration de l'identité
- Sensibilité émotionnelle
- Curiosité intellectuelle

Une attention toute particulière sera portée au collectif en y favorisant la mixité sociale que l'on recherche. Pour ce faire, des activités fédératrices seront mises en place, un recrutement d'une équipe éducative mixte aura lieu et une individualisation de l'accueil sera mise en place.

Nous nous inscrivons également dans une démarche inclusive vis-à-vis de toutes sortes de discriminations et sommes ouverts à l'accueil de publics porteurs de handicap, qu'il soit physique ou mental. Pour ce faire, toutes les ressources possibles seront mises à dispositions qu'elles soient humaines, matérielles ou financières.

Nos actions :

Dans un premier temps, notre principale action sera l'organisation de séjours de vacances, auxquels ce projet éducatif est consacré. Pour nos autres actions, vous pourrez en trouver les détails et le contenu sur notre site internet (<https://www.colocrew.com/>) et via l'ensemble de nos moyens de communications.

Valeurs et Principes Éducatifs :

Nous avons décidé de nous concentrer sur les valeurs suivantes qui, à nos yeux, résument ce que nous souhaitons mettre en place chez ColoCrew.

Inclusivité et mixité sociale : Engagement contre toutes formes de discriminations, avec de fortes valeurs antiracistes et féministes, intégrant tous les enfants, indépendamment de leur milieu ou origine.

Respect de l'environnement : Sensibilisation aux enjeux écologiques et au respect du territoire et de ses habitants.

Émancipation : Encouragement à la prise de décision, à la responsabilité, à la confiance en soi et au développement de la pensée critique.

Engagement : Afin de s'intégrer et de participer à la vie citoyenne, nos séjours se veulent comme des initiations aux projets, à la prise de décisions collectives et à la conscientisation de notre pouvoir d'agir.

Vivre ensemble : Promotion d'un environnement sécurisant, respectueux et solidaire.

Dynamique de groupe : Découverte ou consolidation de l'apprentissage à la vie en collectivité et de la capacité d'agir en collectif.

Moyens Mobilisés :

En ce qui concerne nos moyens, les premiers sont les ressources propres de l'association, c'est-à-dire les membres fondateurs, le bureau, les adhérents et les bénévoles que nous allons mobiliser tout au long de l'année.

Pour ce fonctionnement annuel, plusieurs actions seront planifiées au fil du temps et adaptées à la saisonnalité des séjours de vacances.

- Mobilisation des membres pour : la recherche de subventions, la recherche de jeune, la communication
- Réunion des bénévoles afin de préparer les séjours de vacances et les dernières modalités d'accueil
- Réunion d'équipe d'animation avant les séjours

Ensuite lors de la mise en place de nos actions et notamment de nos séjours nous allons mobiliser les ressources suivantes :

Moyens humains :

Équipe d'animation formée aux valeurs de l'association, avec des compétences spécifiques propres à nos séjours (autogestion, pratique artistique, gestion de conflit,...). Partant de notre fort réseau construit au fil des années, nous allons également recruter et former de nouvelles personnes afin de garantir le renouvellement de nos équipes. Nous allons aussi ouvrir des postes d'animateurs et animatrices stagiaires aux jeunes de nos villes partenaires afin de favoriser l'accès à l'emploi et l'émancipation de ces jeunes adultes. De nombreuses réunions sont mises en place avant et durant les séjours.

Le recrutement sera toujours effectué par l'un des membres du bureau et validé par l'ensemble du bureau. Les entretiens auront lieu en visio la plupart du temps, et une attention particulière sera portée sur la compatibilité avec les valeurs de l'association.

En plus des valeurs qui devront être partagées par l'ensemble de l'équipe, en terme de compétence, les équipes seront recrutées en complémentarités par rapports à leurs connaissances et leurs capacités à mettre en place dans les domaines suivants :

- Imaginaire, grands jeux et veillées
- Création artistique
- Maîtrise de l'auto-gestion
- Vie quotidienne et vie collective

Moyens matériels :

Nous avons noué divers partenariats avec différents lieux d'hébergement que ce soit des campings, des gîtes, ou des centres de vacances. En ce qui concerne le matériel nécessaire à l'organisation des séjours, les fonds propres de l'association vont permettre d'acheter ce que les hébergements ne peuvent pas fournir : matériel sportif, matériel de cuisine, pharmacie, matériel artistique et audiovisuel.

Partenariats :

Pour le public : Afin de remplir nos séjours, nous allons créer de multiples partenariats avec les instances accueillant ou étant en contact avec notre public cible. Dans un premier temps nous allons particulièrement viser notre territoire (la Seine St-Denis), afin de s'intégrer dans une dynamique associative locale. Pour cela nous allons nouer des relations avec les mairies, les associations, les organismes de protection de l'enfance (ASE), les comités d'entreprises et toutes autres instances susceptibles d'être intéressées par nos séjours. Par la suite, nous ciblerons également un territoire plus grand, d'abord régional puis national, nous permettant également d'avoir une mixité qui soit également territoriale.

Locaux : Sur nos lieux de séjour, nous allons nouer le plus possible de partenariat afin d'ancrer les séjours dans un territoire, nous allons démarcher l'office du tourisme, les clubs de sports locaux, et tout autre acteur avec lequel nous pouvons nouer une relation bilatérale.

Modalités d'Accueil :

Hébergement :

Nos séjours seront donc dans des hébergements divers, le premier critère étant la capacité et la volonté d'accueil de groupes. Les campings, les gîtes, les ERP sont nos principales cibles afin d'être en capacité d'accueillir nos jeunes dans de bonnes conditions. Ensuite notre second critère portera sur les conditions d'accueil, nous voulons permettre aux jeunes de vivre des séjours dans des espaces confortables et agréables proposant notamment de l'intimité, du confort, des

espaces de vie communs et un cadre agréable. Le critère géographique sera également primordial, nous voulons favoriser au maximum les déplacements dits 'doux' (pédestres et cyclistes), et proposerons des lieux d'hébergement les plus proches possibles des activités.

Enfin le critère économique sera bien sûr pris en compte, ayant à cœur de proposer des séjours accessibles, nous recherchons le meilleur compromis possible afin de respecter l'ensemble de nos critères.

Durée et lieux :

Les séjours seront organisés durant l'ensemble des vacances scolaires avec une durée minimum de 12 jours. Notre objectif est d'organiser des séjours sur des emplacements variés en fonction de l'environnement, des opportunités et des nos partenaires. Les premiers séjours se dérouleront dans un environnement proposant une activité sportive forte et un territoire attractif. Pour cela nous avons choisi l'océan, la montagne et la mer méditerranée. Ces offres de séjours pourront varier au cours des années.

Conditions tarifaires :

Les conditions tarifaires sont précisées dans le budget en annexe. Notre objectif est de proposer des séjours à moins de 1000€ pour 12 jours ce qui nous place en dessous de la moyenne des tarifs observés. L'idée étant qu'aucune famille ne paie directement ces tarifs là mais que la plupart du coût soit pris en charge par nos partenaires, les institutions ainsi que subventions. Un coût différent par rapport au quotient familial sera également mis en place afin d'assurer l'accessibilité de ces séjours au plus grand nombre.

Activités Proposées :

Nous allons proposer au cours de ces séjours différentes activités que nous regroupons dans différentes catégories. Ces activités ne seront jamais obligatoires, et l'équipe d'animation aura pour rôle de donner envie à chacun des jeunes afin qu'ils y participent selon leur libre arbitre. Pour l'ensemble des activités, les critères seront les suivants : la sécurité, la cohérence pédagogique avec nos valeurs, les envies compétences et connaissance de l'équipe ainsi que le choix et les propositions des jeunes.

Pratiques sportives :

Un nombre significatif de séances sportives sera proposé (ski, surf, voile, escalade) encadrées par des professionnels, favorisant l'esprit d'équipe et le dépassement de soi. L'objectif est également que les jeunes puissent observer un progrès dans leur pratique ce qui passe par une durée suffisante et la sélection de professionnels partageant nos pédagogies et nos valeurs.

Ateliers artistiques :

Projets collaboratifs (théâtre, musique, chorégraphie, production vidéo) pour stimuler la créativité et le travail en groupe. Ces ateliers seront encadrés par des animateurs.ices expérimentés dans ce domaine et capables de fédérer autour d'un projet commun.

Activités choisies :

Les jeunes auront également la possibilité de choisir leurs activités et d'en proposer si ils ou elles le souhaitent, pour ce faire des espaces de paroles seront mis en place (en petit et grand groupe), mais également un budget spécifique (environ 40€ par jeune par séjour).

Activités d'animation :

Notre équipe d'animation sera en capacité de proposer des activités plus "traditionnelles", permettant de retrouver un véritable "esprit colo". Au programme, de nombreuses veillées et grands jeux, choisis avec les jeunes avec des objectifs et valeurs poursuivant le projet de l'association.

Activités liées à "l'auto-gestion" :

Nous avons décidé de classer notre mode de vie autogestion comme une activité car nous considérons que cela fait partie intégrante de l'expérience. En effet, les jeunes seront amenés à choisir leurs menus, gérer un budget, acheter et faire la nourriture, ce qui participera également à leur mise en valeur et leur émancipation. Nous organiserons un planning afin que chacun participe à chaque rôle accompagné d'un adulte référent afin de s'assurer de l'équité de la participation.

Communication :

Au sein de l'association :

Notre objectif est de fonctionner sur un mode associatif, en repartant du concept même d'association. L'idée est de prendre des décisions en commun et dans un mode participatif. Pour ce faire, de nombreux vecteurs de communications et outils sont mis en place au sein de l'association : groupe whatsapp, dossiers partagés, site internet, réseaux sociaux. Des assemblées générales sont convoquées au moins 1 fois par trimestre et peuvent être convoquées à tout moment si une décision importante doit être prise.

Lors des séjours : Lors des séjours, une communication constante et transparente sera effectuée entre l'ensemble des acteurs.ices sur place et le siège de ColoCrew. En plus des réunions quotidiennes au sein des séjours, des points très réguliers auront lieu entre l'équipe pédagogique et le coordinateur des séjours.

Avec les Familles :

Avant : Suivant les publics accueillis, nous organiserons une communication différente avec chacune des familles. Pour tous les groupes accueillis provenant de la même instance (CE, Mairie, etc), nous organiserons des réunions informatives sur place ou dans les locaux de la ville de Pantin, afin de transmettre les informations et de répondre aux questions. Pour les autres publics, notamment les individuels, nous organiserons des réunions par visio régulière ainsi que d'autres moyens de communications de façon plus régulière (à J-30, J-7, J-1) et par mail afin de rassurer et de donner les dernières informations. Un membre de l'association sera toujours disponible pour répondre aux questions supplémentaires.

Pendant : Nous allons utiliser une application pour donner des nouvelles aux parents : Kidizz. Elle permet une grande flexibilité (possibilité d'utiliser son téléphone portable, de modération, etc) et permettra ainsi aux parents de voir le maximum de photos et de suivre le séjour de leurs enfants. Un numéro de permanence sera également disponible 24H/24 7J/7J pour toutes les urgences avec un membre du bureau prêt à répondre.

Après : Avec les collectifs et dans la mesure de la possibilité géographiques et temporels, nous organiserons des bilans/restitutions des séjours avec le plus de familles possible.

Avec les jeunes :

Avant : Nous planifierons des moments d'échanges (en visio ou lors de rencontres préparatoires) pour construire le programme avec eux, recueillir leurs envies et les impliquer dans l'organisation du séjour. Cela nous permettra aussi de répondre à toutes leurs questions en amont.

Pendant : Sur place, nous organiserons régulièrement des temps de discussion pour recueillir leurs impressions, écouter leurs idées et assurer un suivi personnalisé. Nous veillerons à créer un espace de dialogue ouvert afin qu'ils se sentent pleinement acteurs de leur séjour. L'idée est de multiplier la forme et les types d'espace (petit groupe, grand groupe, individuel, formel, à l'écrit, etc).

Après : Nous resterons en contact via des groupes de discussion ou par mail pour partager photos, souvenirs et ressentis. Dans la mesure du possible, nous proposerons un moment de bilan collectif pour faire un retour d'expérience, consolider les liens et envisager de futurs projets ensemble.

Évaluation et Suivi :

Au sein de l'association :

Nous mettrons en place des temps de débriefing internes réguliers afin d'analyser le déroulement des séjours, d'identifier les points forts et les axes d'amélioration. Un questionnaire de satisfaction (en ligne ou papier) sera diffusé auprès des équipes pour recueillir leurs ressentis et renforcer la qualité de nos actions. Les retours seront compilés et présentés lors de réunions de bilan, afin de décider ensemble des ajustements à apporter pour les prochains séjours.

Avec nos partenaires :

Nous organiserons des retours réguliers (réunions ou visio) pour partager les avancées, recueillir leurs observations et co-construire les solutions d'amélioration. Un compte-rendu post-séjour sera transmis aux partenaires, détaillant la participation, les activités menées et les retombées pour les jeunes et leurs familles. Nous veillerons à pérenniser la collaboration via un échange continu de bonnes pratiques et une mutualisation des ressources.

Durant les séjours :

Des temps d'évaluation à chaud seront prévus (discussions informelles, moments de parole encadrés) pour recueillir au fil de l'eau les ressentis des jeunes et des encadrants. Les animateurs resteront attentifs aux signaux (enthousiasme,

motivation, fatigue) pour ajuster immédiatement les activités et garantir un équilibre entre temps ludiques et temps de repos. Un brief quotidien permettra aux équipes de faire le point sur la journée écoulée et d'adapter la suite du programme si nécessaire. Enfin à la fin de chaque séjour des questionnaires seront distribués aux jeunes afin d'avoir une analyse plus fine et à froid de leur ressenti.

Annexes :

Budget de fonctionnement d'un séjour :

Recettes :

Recettes :					
Recettes :	Prix U	Type de recette	Quantité	Total :	Recettes provisoire :
Prix du séjour	930	Par enfant :	40	37 200,00 €	37 200,00 €
Subvention/séjour	2500	Par séjour	1	2 500,00 €	39 700,00 €
Fond propres	740,4	Par séjour	1	740,40 €	40 440,40 €

Dépenses :

Dépenses					
Dépense	Prix U	Type de dépense	Quantité :	Total :	Dépenses provisoires :
Hébergement	30,00 €	Par Pax par jour	576	17 280,00 €	17 280,00 €
Nourriture	11,00 €	Par Pax par jour	576	6 336,00 €	23 616,00 €
Surf * 8	200,00 €	Par enfant :	40	8 000,00 €	31 616,00 €
Salaire	73,95 €	Par Anim/Jour	72	5 324,40 €	36 940,40 €
Matériel	1 500,00 €	Par séjour	1	1 500,00 €	38 440,40 €
Divers	1 500,00 €	Par séjour	1	1 500,00 €	39 940,40 €
Assurances	500,00 €	Par séjour	1	500,00 €	40 440,40 €

Règlement intérieur de l'association Colocrew

Adopté par l'assemblée générale du 25/11/2024

Article 1 – Agrément des nouveaux membres.

Tout nouveau membre doit être parrainé et présenté par deux membres de l'association, dont au moins un membre fondateur, préalablement à son agrément. Il est agréé par le conseil statuant à la majorité de tous ses membres. Le conseil statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées. Les personnes désirant adhérer doivent remplir un bulletin d'adhésion.

Article 2 – Démission – Exclusion – Décès d'un membre

1. La démission doit être adressée au président du conseil par lettre recommandée. Elle n'a pas à être motivée par le membre démissionnaire.

2. Comme indiqué à l'article « N » des statuts, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par le conseil, pour motif grave. Sont notamment réputés constituer des motifs graves : - la non-participation aux activités de l'association ; - une condamnation pénale pour crime et délit ; - toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation. En tout état de cause, l'intéressé doit être mis en mesure de présenter sa défense, préalablement à la décision d'exclusion. La décision d'exclusion est adoptée par le conseil statuant à la majorité des deux tiers des membres présents.

3. En cas de décès d'un membre, les héritiers ou les légataires ne peuvent prétendre à un quelconque maintien dans l'association. La cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même cas en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre en cours d'année.

Article 3 – Assemblées générales – Modalités applicables aux votes

Votes des membres présents Les membres présents votent à main levée. Toutefois, un scrutin secret peut être demandé par le conseil ou 20 % des membres présents.

Article 4 – Indemnités de remboursement.

Seuls les administrateurs et/ou membres élus du bureau, peuvent prétendre au remboursement des frais engagés dans le cadre de leurs fonctions et sur justifications.

Article 5 – Commission de travail.

Des commissions de travail peuvent être constituées par décision du conseil d'administration.

Article 6 – Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil ou par l'assemblée générale ordinaire à la majorité des membres.